

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 9 avril 2026 20:30 à Salle de réunion

Membres présents :

Yannick VILLEMIN, Luc PERRIN, Dominique TACHET, Charlotte MANDLER, Sylvain COANET, Ludovic VARNIER, Séverine SIGRIST, Jocelyne HAUTY, Mathilde VINCENT, Damien FRANOUX, Cindy SAUNIER, Adeline TOTTOLI, Nicolas BRETON, Régis COLIN, Lydie SAUNIER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Président de séance : Yannick VILLEMIN

Secrétaire de séance : Luc PERRIN

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal
2	Institutions et vie politique : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
3	Institutions et vie politique : Composition des commissions communales
4	Institutions et vie politique : Composition de la commission RPIC
5	Institutions et vie politique : Composition de la commission MAPA-CAO
6	Institutions et vie politique : Désignation du correspondant sécurité routière
7	Institutions et vie politique : Désignation du correspondant défense
8	Institutions et vie politique : Désignation du référent Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)
9	Intercommunalité : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)
10	Intercommunalité : Désignation d'un délégué Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)
11	Intercommunalité : Désignation de deux membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC)

19/2026-03 Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal

Le Conseil Municipal,

Entendu qu'aucune remarque n'a été émise sur le procès-verbal du 26 mars 2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 26 mars 2026

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

20/2026-03 Institutions et vie politique : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-8, portant sur l'adoption par le Conseil Municipal de son règlement intérieur ;

Vu l'article 78 de la loi n°2019-1461, du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, il appartient au Conseil Municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement. Elles ont néanmoins l'obligation de préciser la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales, soit dans un règlement intérieur, soit dans une délibération du conseil municipal (article L. 2121-19 du CGCT) ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal de Girancourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte le règlement intérieur joint à la présente délibération
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

21/2026-03 Institutions et vie politique : Composition des commissions communales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la constitution des Commissions Communales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Il précise que le Maire est membre de droit dans l'ensemble des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

- Commission Forêt :

Vice-président : Luc PERRIN

Composition : Nicolas BRETON, Régis COLIN, Dominique TACHET

- Commission Cadre de Vie et environnement :

Vice-président : Luc PERRIN

Composition : Nicolas BRETON, Sylvain COANET, Damien FRANOUX, Severine SIGRIST, Ludovic VARNIER

- Commission Action sociale, fêtes et cérémonies et animation :

Vice-présidente : Charlotte MANDLER

Composition : Damien FRANOUX, Jocelyne HAUTY, Adeline TOTTOLI, Mathilde VINCENT

- Commission Voirie :

Vice-président : Dominique TACHET

Composition : Nicolas BRETON, Sylvain COANET, Damien FRANOUX, Cindy SAUNIER

- Commission Bâtiments :

Vice-président : Cindy SAUNIER

Composition : Nicolas BRETON, Sylvain COANET, Luc PERRIN, Dominique TACHET

- Commission Communication :

Vice-président : Ludovic VARNIER,

Composition : Charlotte MANDLER, Adeline TOTTOLI, Mathilde VINCENT

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 14 voix

Contre : 1 voix Lydie SAUNIER

22/2026-03 Institutions et vie politique : Composition de la commission RPIC

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la constitution de la Commission Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Il précise que le Maire est membre de droit dans la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe comme suit la composition de la Commission Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) :

- Commission RPIC : (5 élus de Girancourt et 4 de Dommartin-aux-Bois)

Composition : Charlotte MANDLER, Severine SIGRIST, Adeline TOTTOLI, Mathilde VINCENT

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 14 voix

Contre : 1 voix Lydie SAUNIER

23/2026-03 Institutions et vie politique : Composition de la commission MAPA-CAO

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission MAPA - CAO d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission MAPA - CAO à caractère permanent.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie avec M. le Maire, Président de droit, de la commission MAPA

- CAO à caractère permanent :

- Luc PERRIN, Cindy SAUNIER et Dominique TACHET: membres titulaires,

- Nicolas BRETON, Sylvain COANET, Damien FRANOUX : membres suppléants

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

24/2026-03 Institutions et vie politique : Désignation du correspondant sécurité routière

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner dans chaque commune un conseiller municipal en charge des questions de la sécurité routière, afin de véhiculer les messages de sécurité routière, les nouvelles réglementations (notamment cycliste et piétonne), et faire remonter les préoccupations des collectivités en matière de sécurité routière en lien avec l'AMV88 et la Préfecture.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne M. Régis COLIN, correspondant sécurité routière pour la commune de Girancourt.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

25/2026-03 Institutions et vie politique : Désignation du correspondant défense

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département. M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne M. Yannick VILLEMIN, correspondant défense pour la commune de Girancourt.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

26/2026-03 Institutions et vie politique : Désignation du référent Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un correspondant pour lutter contre les espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) afin de repérer la présence de ces espèces, participer à la surveillance, informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération et veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant EESH. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne M. Nicolas BRETON, correspondant EESH pour la commune de Girancourt.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

27/2026-03 Intercommunalité : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué communal chargé d'élire au niveau du canton des délégués au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal a élu en qualité de délégué :
- Yannick VILLEMIN.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

28/2026-03 Intercommunalité : Désignation d'un délégué Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué communal chargé d'élire au niveau de la structure intercommunale des délégués au sein du Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal a élu en qualité de délégué :
- Luc PERRIN

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

29/2026-03 Intercommunalité : Désignation de deux membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 24 juillet 2020 relative à la création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

- Sont candidats :

- représentant titulaire : Yannick VILLEMIN

- représentant suppléant : Luc PERRIN

- Est déclaré élu membre titulaire : Yannick VILLEMIN

- Est déclaré élu membre suppléant : Luc PERRIN

- autorise M. le Maire à notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées en mairie entre le 27 février 2026 et le 9 avril 2026, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas exercé, au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

- vente SCI DOMAINE DES CHOUETTES– Section Z0 n°182 – 23 rue de Barbonfoing en date du 09 mars 2026,

- vente de Madame Sophie VALDENNAIRE – Section ZA n°84 – 445 rue de la Gare en date du 20 mars 2026,

- vente consorts ETIENNE – Section AA n°97 – Lieudit Le Clos des Dames en date du 27 mars 2026,

- vente Madame et Monsieur Christophe BOURRIER – Section B n°2360 – 463 rue de Xertigny en date du 7 avril 2026,

Puis le Conseil Municipal a :

- entendu la modification demandée par la Préfecture du tableau du Conseil municipal,

- lecture est donnée du tableau, état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259). Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 26 février les élus n'ont pas augmenté les taux,

- entendu que la liste des coordonnées postales et téléphoniques du Conseil Municipal a été donnée à l'AMV88, à M. Stéphane Viry, député, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

- noté la distribution de la fiche élu de l'AMV88 à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'aux adjoints au Maire,

- entendu la liquidation judiciaire de la société La Forestière Docelloise, il est constaté qu'une recette issue de la vente de bois ne sera pas réglée à hauteur de 2 660,54 € pour la commune de Girancourt,

- entendu la désignation des membres qualifiés extérieurs appelés à siéger au sein des commissions :

1. **Forêt** : M. Benjamin BECK
2. **Action sociale, fêtes et cérémonies et animation** : Mme Laurence BIGEY, Mme Annie FAGOT, Mme Sandrine GÉRARD, M. Dominique LEDUC et M. Serge MATYSIAK

- entendu les échanges entre M. Régis COLIN et M. Yannick VILLEMIN :

1. M. Régis COLIN évoque le remembrement de la commune de Girancourt lors du vote de la composition des commissions communales et intercommunales,
2. M. Yannick VILLEMIN met fin aux échanges en indiquant que le sujet n'a rien avoir avec les commissions

- entendu les échanges entre Mme Lydie SAUNIER et M. Yannick VILLEMIN :

1. Mme Lydie SAUNIER exprime le souhait d'intégrer la commission communication,
2. M. Yannick VILLEMIN indique que la commission dispose déjà d'un nombre suffisant de membres et qu'aucune demande n'avait été formulée en amont d'autant plus que des propositions ont été faites sans retour.

- lecture est donnée du courrier de Mme Annie ETIENNE concernant les travaux à réaliser à l'église et entendu la réponse qu'il lui a été faite. M. Régis COLIN, ajoute qu'il faut également regarder le retable.

Mention ajoutée à la demande de Mme Lydie SAUNIER lors du Conseil municipal du jeudi 11 juin 2026.

« Je pensais que nous allions débattre du positionnement au sein des commissions lors de la réunion de Conseil Municipal. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 21h20

Fait à GIRANCOURT,

Le Secrétaire de séance,
Luc PERRIN



Le 11/06/2026

Le Maire

